PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 24 septembre 2018 à 19h00 heures à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente: Madame Claudette Aubé, dir. générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19 heures,

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-19: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu,
À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1.-Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Invitation à soumissionner pour la réalisation des sondages et forages pour les travaux du 5ème Rang et la Route Sirois
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2018-09-20 : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LA RÉALISATION DES SONDAGES ET FORAGES POUR LES TRAVAUX DU 5ÈME RANG ET LA ROUTE SIROIS

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le lancement des invitations pour effectuer des sondages et des forages pour les travaux du 5ème Rang et le Route Sirois suivant le devis déposé par CIMA et la liste proposée des entreprises qui seront invitées à proposer un prix pour ces travaux.
À l'unanimité.

2018-09-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever la séance, il est 19h15.
À l'unanimité.

Alain Talbot

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 24 septembre 2018.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 octobre 2018.